



Vers des paysages sans pies-grièches ?

Ce numéro spécial s'intéresse en priorité à la biologie et à l'histoire récente des pies-grièches fréquentant une vaste zone située dans l'ouest européen et grossièrement comprise entre 48° et 54° de latitude Nord. La Belgique, située au centre de cet espace et "berceau" de la revue *Aves*, bénéficie bien entendu de coups de loupe privilégiés à la faveur d'études régionales approfondies. La partie nord-ouest de la France (Normandie, Bretagne, Maine) est également traitée dans le détail alors que des renseignements précieux sur l'évolution des effectifs globaux sont donnés pour des pays entiers comme l'Allemagne, les Pays-Bas et le Luxembourg. La Pie-grièche écorcheur se taille la part du lion dans les exposés présentés ci-après; cela n'a rien de surprenant, car les autres espèces sont devenues, hélas, bien rares dans l'espace géographique considéré. La Pie-grièche grise semble inexorablement y continuer son déclin, la Pie-grièche à tête rousse y est devenue très marginale alors que la Pie-grièche à poitrine rose a carrément disparu et ce depuis longtemps. Même la Pie-grièche écorcheur a abandonné de vastes zones comme la Flandre; globalement pourtant, et après avoir connu un déclin très accusé au tournant de ce siècle et à nouveau dans les années 1960, elle connaît actuellement une certaine embellie, localement bien documentée, comme dans les travaux présentés plus loin. Malgré ce constat relativement optimiste pour la Pie-grièche écorcheur, l'avenir des Laniidés européens dans leur ensemble paraît bien sombre.

Que peut-on faire pour leur venir en aide ? Dries Van Nieuwenhuyse, fidèle président du *International Shrike Working Group* (ISWG) donne ici des pistes intéressantes, surtout en ce qui concerne la Pie-grièche écorcheur. Suite à l'aimable invitation de la rédaction d'*Aves*, je me permets ci-dessous de reprendre très brièvement ce thème primordial, en m'appuyant sur des données ou des problématiques récemment acquises ou posées en France, pays qui a la chance d'abriter encore cinq espèces de pies-grièches sur son territoire, y compris la Pie-grièche méridionale *Lanius meridionalis*, aujourd'hui généralement

reconnue comme espèce à part entière. Une enquête récente indique qu'en France subsistent au moins 155.000 couples de Pie-grièche écorcheur, environ 50 couples de Pie-grièche à poitrine rose, quelques petits milliers de couples de Pie-grièche grise, probablement un peu moins de 2.000 couples de Pie-grièche méridionale et, très grossièrement, environ 10.000 couples de Pie-grièche à tête rousse.

Les pies-grièches, rappelons le rapidement, sont des espèces de milieux semi-ouverts ou plutôt "intermédiaires". Leur nourriture, généralement prélevée sur le sol, est à base d'insectes ou, dans le cas de la Pie-grièche grise, et en toutes saisons, d'insectes et de petits vertébrés et notamment de campagnols du genre *Microtus*. Cette nourriture ne doit pas seulement être abondante, mais aussi facilement accessible pour ces chasseurs à l'affût qui ont, tous, besoin de perchoirs disséminés à travers leur territoire. Pour des raisons évidentes de meilleure détection des proies potentielles, ces oiseaux apprécient les parcelles où des secteurs de hautes herbes voisinent avec des zones à herbe rase ou même avec des plages de sol nu. Dans le sud de la France, les quelques dizaines et derniers couples de Pies-grièches à poitrine rose sont même tout particulièrement attirés par des cultures comme, par exemple, des champs d'asperges, de melons et surtout par les vignes, à condition cependant que subsistent, dans les mêmes endroits, quelques zones herbeuses ainsi que de grands arbres dans lesquels les nids sont cachés. La Pie-grièche à poitrine rose niche uniquement sur des arbres alors que toutes les autres espèces construisent leur nid soit dans un arbre, soit dans un buisson. Le buisson bas, généralement épineux, constitue le site de nidification classique à la fois de la Pie-grièche écorcheur et de la Pie-grièche méridionale. La Pie-grièche grise niche, sauf exceptions (gros prunellier par exemple) dans un arbre alors que le nid de la Pie-grièche à tête rousse peut être situé soit dans un arbre soit, plus rarement et plus généralement dans la partie méridionale de sa distribution française, dans un buisson.

Les pies-grièches ont, sans aucun doute, et depuis le Néolithique, largement profité des déboisements; c'est parfois encore le cas aujourd'hui quand elles s'installent dans des clairières provisoires créées après des coupes à blanc. Dans ce numéro, Jean-Louis Coppée insiste sur l'importance de telles coupes pour le maintien de la Pie-grièche grise dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse ! Toutes les Pies-grièches se sont par ailleurs, et surtout, fort bien adaptées à une agriculture que l'on qualifie actuellement de " traditionnelle ". Pendant fort longtemps, leurs effectifs et les limites de leurs aires respectives de répartition n'ont dû varier de façon significative qu'en fonction des changements climatiques qui avaient une incidence surtout sur les espèces les plus thermophiles. L'extraordinaire déclin de la Pie-grièche à poitrine rose en Europe de l'ouest, dès le début du 20^e siècle, trouve ainsi vraisemblablement une large part de son explication dans une atlantisation progressive du climat, c'est-à-dire une suite d'étés frais et humides pendant d'assez longues périodes. Ce problème, qui n'est plus d'actualité, a manifestement été amplifié dès les années 1950 par l'avènement, la mise en place énergique de l'agriculture industrielle. Celle-ci a progressivement affecté toutes les espèces de pies-grièches et bien d'autres oiseaux des milieux ouverts tels que le Râle des genêts, l'Outarde canepetière, etc. et même des espèces "communes" comme l'Alouette des champs ou la Perdrix grise. En France, dans de nombreuses et vastes régions de basse altitude, et notamment dans le

"grand bassin parisien" et le "grand Ouest", on n'observe pratiquement plus que des alternances de forêts et de cultures, c'est-à-dire de milieux totalement fermés et de milieux complètement ouverts. Les prairies, parsemées d'arbres ou d'arbustes isolés ou traversées par des haies, sont devenues pratiquement inexistantes dans ces "no shrike lands"; sur l'ensemble du territoire national, elles ont d'ailleurs régressé de 25 % entre 1970 et 1995 ! Çà et là, les pies -grièches trouvent encore refuge dans des secteurs toujours entretenus par une agriculture extensive à base d'élevages ovins et surtout bovins; ces zones se trouvent de plus en plus confinées aux altitudes moyennes, d'où les espèces thermophiles, Pie-grièche à tête rousse et surtout Pie-grièche à poitrine rose, sont malheureusement exclues. La Pie-grièche grise, dont les effectifs sont en chute libre, connaît ses meilleurs bastions actuels dans les zones de plateaux aux environs de 800 m dans la montagne jurassienne et aux environs de 1.000 m dans le Massif Central, notamment dans l'est du Limousin et en Auvergne. Dans cette dernière région, la Pie-grièche écorcheur reste particulièrement abondante avec pratiquement 2,5 couples/km² ! Tout n'est cependant pas rassurant, car la moyenne montagne subit en quelque sorte le contrecoup de l'agriculture intensive; son agriculture "traditionnelle", jugée non rentable sur le plan économique, est fortement menacée, d'où un abandon progressif des terres et un retour spontané ou assisté de la forêt. Les paysages tendent à se refermer, entraînant là aussi la disparition des pies-grièches, victimes à la fois de l'intensification agricole comme de l'abandon total de toute forme d'agriculture.

Alors quel avenir pour ces oiseaux en France et en Europe occidentale ? L'âge d'or, qui pour eux avait commencé il y a plus de 5.000 ans, a manifestement connu une fin abrupte, au moins symbolique, le 1^{er} janvier 1958 avec la mise en oeuvre du Traité de Rome et notamment de son article 39, qui a jeté les bases de la Politique Agricole Commune (PAC) dans un contexte de relative pénurie alimentaire. Au départ, les critères de réussite de cette politique étaient fondés uniquement sur le rendement à l'hectare ou à la tête; la recherche agronomique, quant à elle, était quasi-exclusivement axée sur la productivité par intensification et moyens artificiels. Cette forte industrialisation du secteur agricole eut comme conséquence sociale la disparition de très nombreux paysans, et la transformation d'une minorité d'entre eux en agriculteurs-entrepreneurs. Aujourd'hui, cette dynamique agricole se caractérise aussi par un bilan environnemental à nombreux points noirs : problèmes aigus de pollution, nitrates, pesticides, etc., avec même des risques sanitaires du type "vache folle"; transformation brutale des paysages avec, par exemple en France, le drainage du quart des zones humides; et enfin érosion très marquée de la bio-diversité. C'est uniquement ce dernier aspect qui nous intéresse ici. Il a été quelque peu pris en compte dans le règlement CEE 2078/92 lors de la réforme de la PAC de 1992. C'est dans ce cadre que la France a obtenu l'instauration de la prime au maintien des herbages extensifs ou "prime à l'herbe". Pour la période 1993-1997, celle-ci représentait même plus de 75 % du budget total des programmes "agri-environnementaux". Elle n'a, hélas, jamais dépassé les 300 F à l'hectare et, dans de nombreuses régions, ne pouvait guère rivaliser avec les primes aux grandes cultures, de l'ordre de 1.800 F à 3.500 F par hectare. D'autres mesures européennes ont été appliquées en France avec un certain (petit) succès, comme les "opérations locales" qui prévoyaient, entre autres, le maintien de "biotopes rares et sensibles". Au total, les mesures agri-environnementales n'ont

cependant représenté qu'environ 3 % des aides perçues par les agriculteurs, et l'environnement rural au sens large a continué à se détériorer malgré les quelques efforts consentis et malgré la création de zones ponctuelles préservées comme les réserves naturelles "nationales". Ces dernières, au nombre de 145 actuellement, couvrent moins de 0,3 % du territoire métropolitain. Ces secteurs protégés, il convient de le souligner, maintiennent dans un état de conservation favorable en priorité des zones dites "remarquables", ou "exceptionnelles", généralement relativement peu anthropisées et globalement peu attractives pour les pies-grièches. Une enquête de 1996 a ainsi montré que les réserves nationales françaises n'abritaient que 107 à 129 couples de Pie-grièche écorcheur, soit moins de 0,1 % de l'effectif minimum estimé. L'avenir de ces oiseaux dépend donc bien, répétons-le, de celui de la nature "ordinaire", autrement dit des orientations qui seront prises dans le domaine agricole.

L'avenir de l'agriculture, ou plutôt "des" agricultures, reste incertain. L'opinion publique, même si elle reste globalement fort peu concernée par la conservation de la faune et de la flore, ne semble plus vouloir accepter des impacts fortement négatifs, comme la banalisation des paysages et surtout comme les pollutions agricoles chroniques, avec des risques pour la santé. Le monde politique en prend progressivement conscience et la future PAC, actuellement en discussion, devrait en principe mieux intégrer les problèmes d'environnement. Compte tenu des choix antérieurs, les réorientations s'avèrent cependant difficiles; les risques d'être confronté à une agriculture à deux vitesses demeurent élevés; l'une serait toujours très productive, industrialisée et, généralement, peu respectueuse de l'environnement, et l'autre, très localisée, fournirait des produits de qualité et, grâce à des subventions publiques, entretiendrait les milieux au bénéfice des paysages, de la faune et de la flore. La Loi d'Orientation Agricole française, qui vient d'être promulguée, reconnaît la notion de multifonctionnalité de l'agriculture; cette caractéristique devrait se traduire à la fois dans la constitution des revenus agricoles et dans l'accès aux soutiens, aux "primes". Le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) est l'un des outils prévus par cette loi pour aider les agriculteurs à répondre non seulement à des fonctions économiques, mais aussi à des enjeux environnementaux et sociaux. Il faut espérer que les pratiques nouvelles engendrées par ces CTE pourront être l'occasion d'expérimentations et qu'elles permettront de rompre le cloisonnement des acteurs, par exemple "agriculteur/paysage/tourisme/protection de la nature/consommateur".

Dans le cadre de la prise en compte de la biodiversité, les pies-grièches, de par leurs exigences en matière d'habitat, sont bien entendu bien placées pour jouer le rôle de "bio-indicateurs" de la qualité environnementale de nos campagnes. Un plan de restauration de leurs populations, actuellement à l'étude en France, tentera de sensibiliser, d'intéresser les différents gestionnaires de l'espace rural. Il conviendrait que naturalistes, associations de protection de la nature, administrations de l'environnement et de l'agriculture, propriétaires et exploitants les aient à l'esprit et ceci, tout particulièrement, dans les zones encore dominées par des agrosystèmes prairiaux ou par des agrosystèmes diversifiés de type polyculture-élevage. Un tel dessein paraît ambitieux, voire utopique; pourtant il existe déjà au moins un exemple encourageant : il est localisé dans la basse vallée de l'Aude, et concerne une des deux "grosses" colonies actuellement connues de

La Pie-grièche à poitrine rose dans le sud de la France. Schématiquement, le milieu se compose d'une mosaïque de prairies et de vignes entrecoupée par des allées de grands arbres. Grâce à une approche contractuelle effectuée dans le cadre de mesures agri-environnementales, la plupart des vignerons du Pays d'Enserune se sont engagés à favoriser les conditions de vie de la pie-grièche. Au départ, cet oiseau était plutôt source de conflits entre agriculteurs et ornithologues; il est maintenant devenu l'objet d'une attention et d'un combat communs, non seulement de préservation d'une espèce mais aussi d'un milieu original. Les "contraintes" proposées (et non imposées) aux vignerons se voient compensées par des bénéfices liés à la notion d'identité du terroir, de diversification des activités (tourisme de nature) et de qualité des produits. Une cuvée spéciale "Pie-grièche à poitrine rose" a même vu le jour depuis 1996; l'étiquette de la bouteille a été dessinée par l'artiste animalier Serge Nicolle. Une partie des recettes sur les ventes des bouteilles est reversée à un fonds spécial concerné par la sauvegarde de l'oiseau et de son habitat.

Si nous voulons éviter la multiplication des paysages sans pies-grièches, sans outardes, sans Râle des genêts, etc, il faudra manifestement continuer et amplifier nos contacts avec le monde agricole. Des propositions de prise en compte de la biodiversité devront sans doute s'accompagner, du moins dans un premier temps, d'aides ciblées pour les acteurs locaux. Ces derniers, c'est indispensable, devront "s'y retrouver". L'idéal serait qu'ils finissent par s'approprier totalement la démarche conservatoire. Différents types d'outils pourraient s'avérer fort utiles : fonds structurels européens, mesures agri-environnementales, règlement Life (tout cela en cours de "réforme" actuellement), gestion prévue dans les sites Natura 2000, et sans doute bien d'autres encore.

Les personnes gagnées par le "virus pies-grièches" et souhaitant s'associer à la réflexion entamée ci-dessous seront les bienvenues au sein de l'ISWG citée plus haut. Contacts à prendre avec Dries !

Norbert LEFRANC

Bibliographie succincte

- FIERS, V. *et al.* (1998) : *Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France. Analyse et bilan de l'enquête 1996.* Quetigny, R.N.F. 200 pages.
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (ed. 1999) : *L'environnement en France.* La Découverte, Paris et Orléans.
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (1996) : *Données de l'environnement, milieu n° 25 (prairies).* Orléans.
- LEFRANC, N. (1999). Les pies-grièches, *Lanius sp.*, en France : répartition et statut actuels, histoire récente, habitats. *Ornithos* 6 : 58-82.
- ROUDIÉ, Ph. (1993). *La France : agriculture, forêt, pêche depuis 1945.* Dalloz, Paris.